Le partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en République Démocratique du Congo

par Honoré FWANGI LUFUNDA

Résumé

L'apparition du coronavirus COVID-19 a bouleversé le monde. Et les gouvernements se mobilisent pour faire face à ce fléau planétaire.

En République Démocratique du Congo, le gouvernement a mobilisé aussi les églises en vue de lutter contre cette crise sanitaire.

Dans cet article, nous parlons de ce partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en relevant les rationalités éventuelles du choix des confessions religieuses par le gouvernement et leur apport dans l'évolution de la pandémie au pays.

Introduction

Depuis 1990, l'apparition du COVID-19 en décembre 2019, on a observé l'implication des Eglises congolaises dans le champ politique pour lutter contre cette pandémie planétaire, le COVID-19, à côté des actions menées par l' l'Etat congolais.

En effet, dans la lutte contre la COVID-19 en RD Congo, le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI a mis en place deux structures dont l'une est pilotée par les principaux chefs religieux congolais.

Ainsi on est en droit de se demander, à travers cette réflexion sur le partenariat Etat –Eglise dans la lutte contre la

COVID-19 en République Démocratique du Congo, pourquoi l'Etat a –t-il fait recours aux Eglises dans sa lutte contre cette infection virale et comment ce partenariat entre l'instance dite « temporelle » et celle dite « spirituelle » fonctionne-t-il pour endiguer ce fléau mondial ?

A travers une approche structuro-fonctionnaliste, cette étude voudrait relever les atouts des Eglises dans la lutte contre la COVID-19 en République Démocratique du Congo et leur apport, en synergie avec le gouvernement, dans l'éradication de cette maladie. Cet article est divisé en trois points. Le premier intitulé *De la laïcité de l'Etat à la complémentarité entre l'Etat et l'Eglise* engage un débat théorique sur la relation entre les deux instances et élucide les concepts contenus dans cette problématique. Le second dénommé *De la pertinence du partenariat Etat-Eglise dans le domaine de la santé* examine les rationalités du choix des Eglises par l'Etat. Le troisième portant sur *du partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en République Démocratique du Congo* analyse la contribution des Eglises dans le renforcement de la gouvernance sanitaire contre cette pandémie virale mondiale.

1. De la laïcité de l'Etat à la complémentarité entre l'Etat et l'Eglise

De l'avis de certains, le partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en RD Congo violerait le principe de la laïcité de l'Etat qui stipule la séparation entre l'Etat et l'Eglise dans la gestion de la chose publique. D'autres, par contre, estiment que face aux limites des moyens publics et en vertu du principe de subsidiarité cher à l'économie sociale de marché, le partenariat Etat-Eglise se justifie amplement.

Dans ce point, il sera question de faire état de ce débat théorique et d'élucider les concepts-clés contenus dans cette problématique.

1.1. Approche théorique

Ici, on examinera les théories de laïcité de l'Etat et de la doctrine sociale de l'Eglise.

1.1.1. Principe de laïcité de l'Etat

C'est un principe de séparation politique et administratif des Eglises et de l'Etat, inscrit dans la loi française depuis 1905.

Le principe de laïcité suppose en premier lieu que l'Etat n'intervienne pas dans les activités des Eglises et, inversement, que les Eglises ne s'immixent pas dans le fonctionnement des institutions politiques et de la justice. Elle pose en second lieu l'exigence, pour les individus, de respecter une neutralité philosophique, morale et religieuse lorsqu'ils interviennent dans l'espace public.

En RD Congo, ce principe est consacré par l'actuelle Constitution de la République en son article 1er qui dispose que « La République Démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960 un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc ».

Alors, que dit la doctrine sociale de l'Eglise dans la gestion de l'Etat ?

1.1.2. Doctrine sociale de l'Eglise

Il s'agit d'un ensemble des principes de l'engagement social et politique des chrétiens.

L'Eglise offre à ses membres la motivation, les raisons et les ordres de leur engagement dans le temporel. La séparation étanche entre le projet spirituel et le projet temporel de l'Eglise ayant disparu, cette institution sociale veut désormais participer à l'effort du développement.

Il existe deux courants politico-religieux défendus par les Eglises face à leur participation dans la gestion de l'Etat : celui de la participation directe dans la politique et celui de la participation indirecte.

Le premier courant, au rang duquel figure *la théologie de la libération*, estime que l'Eglise doit lutter pour reconquérir sa place dans la scène politique, compte tenu de la mégestion, des injustices et autres méfaits de certains régimes politiques sur le social des citoyens.

L'autre, en revanche, pense que l'Eglise doit se contenter de sa place dans la société civile, mais qu'elle peut servir autrement le pays dans le domaine politique. L'Eglise a une mission précise et doit se tenir à l'écart de la gestion de la chose publique. Il reconnaît certes, l'importance que revêt l'espace politique en tant qu'atout essentiel pour la construction d'une société juste, équitable et respectueuse de la dignité humaine. Mais l'Eglise ne doit pas s'y impliquer directement.

Comment concilier le principe de la laïcité de l'Etat et la doctrine sociale de l'Eglise ?

1.1.3. Complémentarité entre l'Etat et l'Eglise

L'Etat accomplit des activités très diverses et variées, mais il dispose des ressources limitées. Il en résulte que le devoir de l'Etat de pourvoir au bien commun est en même temps le devoir de protéger et de sauvegarder les intérêts des citoyens. La tâche de l'Etat se précise ainsi au moyen des lois et des institutions sociales (Eglises par exemple), l'Etat doit chercher à promouvoir la prospérité tant de la communauté que des membres de celle-ci. Mais ses moyens sont limités, il doit faire appel à ses partenaires.

Dans cette perspective, l'Eglise pourrait contribuer à la gestion des œuvres sociales (Formation-Education-Santé), à la gestion de la politique. En fait, avec le principe de subsidiarité cher à l'économie sociale de marché, il est possible que l'Eglise participe directement à la gestion à la gestion de la République.

Quels sont les concepts contenus dans la thématique de cette étude et quel sens nous leur attribuons ?

1.2. Approche conceptuelle

Ici, nous éluciderons les termes Etat, Eglise, partenariat public-privé et la COVID-19.

1.2.1. Etat

En science politique, le terme Etat possède deux sens. Il désigne à la fois l'entité nationale (Etat-nation) et son autorité dirigeante (Etat-gouvernement).

Ici, l'Etat est utilisé dans le deuxième sens, c'est-à-dire des institutions gouvernementales (Président de la République, le

Gouvernement, le Parlement, les juridictions,…) ou du corps de personnes et d'institutions qui détiennent le pouvoir politique.

1.2.2. Eglise

Ecrit avec une initiale en majuscule, le terme église désigne le lieu ou l'édifice où se rencontrent les chrétiens pour la prière ; en majuscule, par contre, il désigne une organisation ayant pour but la poursuite de la félicité céleste suivant les enseignements d'un maître. Il désigne aussi l'ensemble des personnes ayant leur foi au Christ. Il ne s'agit pas ici d'une somme d'individus et un certain nombre de textes, mais aussi un tout structuré de représentations.

Dans cette étude, l'Eglise est perçue comme toute organisation religieuse identifiable pouvant orienter le cours de l'histoire dans la direction de son idéologie (valeurs et normes), et de ses aspirations. Ainsi, par exemple, en RD Congo, l'Eglise catholique a réussi à faire avancer le processus de démocratisation par des marches de rue inspirées par la doctrine sociale de l'Eglise ou les messages des évêques.

Le paysage religieux congolais est constitué des principales Eglises que voici : l'Eglise catholique, l'Eglise protestante, les Eglises de réveil, l'Eglise kimbanguiste, l'Eglise orthodoxe et la communauté islamique.

1.2.3. Partenariat public-privé

C'est la coopération, établie sur la base d'un contrat, entre des acteurs politico-administratifs et des acteurs privés (entreprise, Eglise, …) pour la production et/ ou la distribution de biens et de services publics.

Dans un pays en crise comme la RD Congo, les partenariats public-privé sont une pilule contre l'inefficacité ou la gabegie de la gouvernance publique et contribuent au renforcement des capacités des entités gouvernementales.

Il convient de signaler que le partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 n'est pas le seul contrat liant le gouvernement avec les Eglises congolaises. Lors de la colonisation, la convention entre l'Etat Indépendant du Congo et le Vatican de 1906 fut aussi un contrat de partenariat entre l'Etat et l'Eglise catholique pour gérer la colonie avec la fameuse « Trinité coloniale » (Etat-Entreprise-Eglise).

1.2.4. COVID-19

Le virus qui entraîne la COVID-19 se transmet principalement par des gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, ou lors d'une expiration. Ces gouttelettes sont trop lourdes pour rester dans l'air et tombent rapidement sur le sol ou sur toute surface proche.

On peut être infecté en respirant le virus, on peut être à proximité d'une personne malade, en touchant une surface contaminée puis les yeux, le nez la bouche.

Pour l'instant, il n'y a pas de remède contre la COVID-19. La seule arme efficace pour la combattre demeure la prévention. Celle-ci porte sur l'observance des gestes barrières (port obligatoire du masque, lavage des mains au savon et au désinfectant, distanciation sociale, contrôle des températures corporelles, etc.).

Comment se présente la situation de la COVID-19 en RD Congo ?

- Nombre total de cas : 20 692
- Guérisons : 14 804
- Décès : 630

Source : rapport du secrétariat technique contre la COVID-19 du 13/01/2021).

Les lignes qui suivent traiteront de la pertinence du partenariat Etat-Eglise dans le domaine de la santé.

2. De la pertinence du partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en RD Congo

Dans cette partie, il sera question d'expliquer les éventuelles motivations ayant conduit l'Etat congolais à jeter don dévolu sur les Eglises dans la lutte contre la COVID-19.

A notre avis, ces raisons pourraient être le poids démographique et social des Eglises, leur crédibilité auprès de l'opinion, leur capacité de mobilisation et leurs infrastructures sanitaires.

2.1. Poids démographique et social des Eglises

En politique, on préfère travailler avec des grands ensembles pour atteindre un plus grand nombre des cibles. Or, en RD Congo, la grande majorité de la population est chrétienne. Donc, travailler avec les Eglises faciliterait la tâche de viser le plus grand nombre de sujets.

En effet, Albert MULUMA note que la population de la RD Congo est majoritairement chrétienne et elle représente environ 45

% des catholiques et 28 % des protestants. Les 26 % autres sont constitués par d'autres confessions en l'occurrence les Kimbanguistes, les musulmans et autres.

De son côté, le cardinal Fridolin AMBONGO BESUNGU, Archevêque de Kinshasa confirme que l'Eglise catholique et l'Eglise protestante représente plus de 80 % de la population congolaise et que ces deux Eglises ne pouvaient être marginalisées dans la prise des grandes décisions politiques du pays.

2.2. Crédibilité des Eglises

En RD Congo, les Eglises (dont particulièrement l'Eglise catholique) jouissent de la confiance du peuple et de la communauté internationale. C'est certainement cet atout qui a contribué au choix du Président de la République envers les Eglises afin d'occulter tant soit peu le discrédit envers les politiques connus pour leurs malversations financières et corruption morale.

2.3. Capacité de mobilisation des Eglises

Les Eglises sont des segments actifs importants de la société civile en RD Congo. Leur poids moral, leur influence et capacité de mobilisation spirituelle, humaine et sociale, la force de leur message doublée de sa connotation pastorale évangélique et de son engagement dans la foi, tout cela fait que les Eglises ont joué et continuent à jouer un rôle non négligeable d'acteur non politique dans cette dynamique.

LUDO MARTENS commente la marche des chrétiens sur la rue pour réclamer la réouverture des travaux de la conférence nationale souveraine en ces termes :

« *Le 16 février, l'Eglise organise une marche des chrétiens à Kinshasa. Dans les 110 paroisses, ce sont des comités laïcs qui mobilisent…Le fait qu'un million de Kinois descendent dans la rue, chose jamais vue dans l'histoire…L'Eglise zaïroise continue à s'afficher dans la fonction qu'elle remplit depuis la colonisation : la première force politique du Congo* ».

2.4. Infrastructures sanitaires des Eglises

Selon le Ministère de la Santé, la RD Congo compte aujourd'hui 406 hôpitaux, 8 126 centres de soins et un nombre inconnu d'autres installations cliniques. Sur les 406 hôpitaux existants en RD Congo, 176 appartiennent au Gouvernement, 179 à des organisations religieuses et 46 à des entreprises d'intérêt public ou privé.

C'est à ce titre que certains affirment que l'Eglise est concurrente de l'Etat en matière d'infrastructures et des services sociaux comme les écoles, les dispensaires, les hôpitaux, les orphelinats et d'autres centres de promotion humaine ou de réinsertion des handicapés.

Quel est l'apport des Eglises dans la lutte contre la COVID-19 en RD Congo ?

3. Du partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en République Démocratique du Congo

Dans cette partie de cette étude, nous analyserons la contribution des Eglises dans la lutte contre le coronavirus et son impact sur l'évolution de cette pandémie en RD Congo.

3.1. Contribution des Eglises dans la lutte contre la covid-19 en RD Congo

La lutte contre la COVID-19 s'étale sur trois axes, à savoir : la prévention, la prise en charge des patients ainsi que la mobilisation et la gestion des fonds.

Les Eglises prennent part activement dans toutes ces différentes phases de la lutte contre cette pandémie.

3.1.1. Les Eglises et la prévention de la COVID-19

Etant donné que cette pandémie n'a pas encore de remède, la seule arme efficace reste la prévention e respectant les gestes barrières (port obligatoire du masque, lavage des mains au savon et au désinfectant, distanciation sociale, contrôle des températures corporelles, etc.).

Dans la prévention de la COVID-19, les Eglises (qui représentent plus de 80 % de la population congolaise) ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la sensibilisation et la conscientisation de la population contre cette maladie virale et la désinformation y relative, à travers les messes et les relais communautaires disséminés dans les différents quartiers ou villages du pays.

3.1.2. Les Eglises et la prise en charge des malades de COVID-19

Comme nous l'avions souligné ci-haut, sur plus de 406 hôpitaux existants en RD Congo, 176 appartiennent au Gouvernement, 179 à des organisations religieuses et 46 à des entreprises d'intérêt public ou privé.

C'est pour dire que les institutions sanitaires confessionnelles prennent en charge autant de malades que les hôpitaux de l'Etat.

En plus de la prise en charge médicale des patients, les Eglises s'investissent aussi dans la prise en charge psycho-sociale à travers des prières et des exhortations aux victimes et à leurs familles pour qu'ils ne perdent pas l'espoir et que Dieu interviendra afin de leur apporter le secours divin.

3.1.3. Les Eglises et la mobilisation ainsi que la gestion des fonds de COVID-19

La mobilisation et la gestion des fonds de la COVID-19 en RD Congo est l'exclusivité des Eglises.

En effet, par son ordonnance du 6 avril 2020, le Président de la République Démocratique du Congo a mis en place une structure dénommée *Fonds National de Solidarité contre la COVID-19 (FNSCC)* et dirigée par les Eglises à travers le cardinal Fridolin AMBONGO et les autres importants chefs religieux.

Le FNSCC a pour principale mission de rechercher et de mobiliser des fonds pour la lutte contre la pandémie de coronavirus en RD Congo jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Chef de l'Etat. Il va aussi soutenir financièrement le comité multisectoriel de riposte contre la COVID-19 en lui donnant les moyens de suivre et détecter la maladie et en renforçant les capacités du laboratoire par la formation et la fourniture des matériels adéquats.

En termes de réalisations, le FNSCC avait mobilisé plus de 2 484 400 USD (en espèces) ainsi que plusieurs biens en nature), selon son point de presse du 20 juillet 2020.

Quel est l'impact du partenariat Etat-Eglise dans l'évolution de la COVID-19 en RD Congo ?

3.2. Impact du partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19

L'appel adressé aux Eglises par le Président de la République pour venir à la rescousse des autorités nationales et provinciales afin de participer à la guerre contre le coronavirus n'a pas été vain. Il a produit des résultats satisfaisants dans la lutte contre la COVID-19 en RD Congo, comme l'atteste les statistiques ci-après.

Sur une population totale estimée à plus de 80 millions d'habitants, le 20 janvier 2021 le tableau épidémiologique se présente comme suit :

- Nombre total de cas : 20 692
- Guérisons : 14 804
- Décès : 630

Source : rapport du secrétariat technique contre la COVID-19 du 13/01/2021.

Comment améliorer le partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en RD Congo?

3.3. PERSPECTIVES D'AVENIR DU PARTENARIAT ETAT-EGLISE CONTRE LA COVID-19 EN RD CONGO

Il serait naïf de croire que le partenariat Etat-Eglise aurait fonctionné parfaitement. On a enregistré des couacs qui ont failli

mettre en péril cette collaboration entre le Gouvernement et les Eglises.

En vue d'améliorer la performance de ce partenariat, nous formulons les recommandations suivantes :

- Le partenariat devra privilégier l'approche politique dans la lutte contre la COVID-19 : c'est pour subvenir aux besoins des populations vulnérables face au déséquilibre causé par les conséquences de la COVID-19 ;

- L'amélioration de la communication sociale s'impose face à l'ampleur de la désinformation allant jusqu'à nier l'existence de la maladie : le comité devrait profiter des cas de contaminations des personnalités célèbres pour conscientiser la population, notamment les cas de joueurs de l'équipe nationale testés positifs au Cameroun lors du CHAN 2021(Championnat d'Afrique des nations réservé aux locaux) ;

- Les Eglises devraient s'engager résolument dans cette cause sociale sans conditions et tergiversations : c'est ici où nous déplorons les propos du cardinal Fridolin AMBONGO qui critiquait les « tâtonnements » du pouvoir congolais dans la gestion de l'épidémie, mais lorsque le Président de la République l'a nommé coordonateur du FNSCC et il a préféré être seulement président du comité consultatif de ce fonds en cédant sa place au Révérend Dominique MUKANYA de l'Eglise du Christ au Congo (ECC).

Conclusion

Depuis décembre 2019, le monde n'est plus le même. L'apparition du coronavirus COVID-19 a bouleversé toutes les

pratiques internationales et tous les gouvernements se mobilisent pour faire face à ce fléau planétaire.

En République Démocratique du Congo, le gouvernement a adopté une approche originale politico-religieuse en vue de lutter contre la COVID-19 en associant les Eglises dans cette guerre sanitaire.

Dans cet article, nous parlons de ce partenariat Etat-Eglise dans la lutte contre la COVID-19 en relevant les rationalités éventuelles du choix des confessions religieuses par le gouvernement et leur apport dans l'évolution de la pandémie au pays. Il débouche sur une série de recommandations susceptibles d'améliorer ce partenariat public-privé.

Bibliographie

AFANA, D., *La balade démocratique du Zaïre*, Kinshasa, HIPOC, 1998.

Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, in *Journal officiel de la République*, numéro spécial.

FWANGI Lufunda, H., La contribution de l'Eglise catholique au développement socio-politique en République Démocratique du Congo (1990-2006). Analyse et perspectives, Mémoire de DEA, SPA, UNIKIN, Année académique 2016-2017.

GAMBEMBO Gawiya, P. « Eglises et démocratisation en Afrique :une analyse sociologique du rôle de l'Eglise catholique au zaïre », in *Actes de la dix-neuvième semaine théologique tenue du 21 au 27 novembre 1993*, Kinshasa, FCK, 1994.

ILASHI Unshengwo, A., « Eglise et société », in UPC, *Revue Congolaise de Théologie Protestante*, 19 è année, n°21, 2009, pp. 82-94.

KÄ Mana, « Les Eglises chrétiennes face aux mutations actuelles au Zaïre », in *Zaïre-Afrique* n°257 Aout-septembre 1991, pp.349-364.

KÄ Mana, *Théologie africaine pour temps de crise. Christianisme et reconstruction de l'Afrique*, Paris, Karthala, 1993.

KANKWENDA Mbaya, J., *Le degré zéro de la dynamique politique en République Démocratique du Congo 1960-2018,* Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES, 2018, pp.57-58.

LUDO Martens, *Kabila et la révolution congolaise. Panafricanisme ou néocolonialisme ?*, Anvers, Editions EPO, 2002.

LUDO Martens, *Kabila et la révolution congolaise. Panafricanisme ou néocolonialisme ?*, Anvers, Editions EPO, 2002.

MINANI Bihuzo Bin Kakuru, R., *Existe-t-il une doctrine socio-politique de l'Eglise* ?, Kinshasa, CEPA, 2000.

MUAMBA Mumbunda, P. et MAMBI et MAMBI Tunga-Bau, H., *Terrain et exigences méthodologiques*, Louvain-la-Neuve, Académia, 2006.

MULUMA Munanga, A. « L'Eglise face à la gestion de la respublica », in UPC, *Revue du CRIP*, 1ère année, n°1, 2002, pp.223-235.

MOKUINEMA Bomfie, E., *Religion et violence comme langage de contre-hégémonie*, Paris, L'Harmattan,2012.

NAY, O. et alii (dir.), *Lexique de science politique*, 2 è édition, Paris, DALLOZ, 2011.

NGOMO Okitembo, L., *L'engagement politique de l'Eglise catholique au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1998.

NGOMA Binda, *La participation politique*, Kinshasa, IFEP et FKA, 1995.

www.Radio okapi.net consulté le 21/1/2021.

www.La-croix.com/Religion/Monde/En RD Congo Eglise...consulté le 20 juin 2019.

NAY, O. et alii (dir.), op.cit., p.397.